

les entendre dire avec qui ils avaient pairé, tout simplement parce que les députés libéraux n'ont pas respecté leur pairage.

M. l'Orateur: La parole est à l'honorable représentant de Calgary-Nord.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je soulève la question de privilège, mais je ne veux en aucune manière empêcher l'honorable représentant de parler. La méthode suivie à la Chambre a toujours été la même, à savoir que l'Orateur recevait du whip la liste des députés. On nous refuse, par l'initiative que vous avez prise aujourd'hui, le droit d'expliquer la façon dont nous allons voter ce soir. Je vous déclare, très respectueusement, monsieur l'Orateur, que c'est tout à fait inacceptable.

Par votre décision, vous nous avez refusé le droit de prendre la parole, au nom de notre parti, pour expliquer notre attitude à l'égard de l'amendement dont la Chambre est saisie.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais bien qu'on me laisse dire un mot au sujet de ce rappel au Règlement. J'ai tenté de prendre la parole à deux reprises hier soir, mais le président suppléant des comités, qui occupait le fauteuil peu de temps avant dix heures, m'a informé que lorsque l'honorable représentant de Lapointe (M. Grégoire) aurait fini de parler, ce serait mon tour.

J'ai découvert aujourd'hui qu'une autre liste avait été dressée. Je suis allé aux renseignements et j'ai constaté, à ma grande surprise, que six ou sept autres députés me précédaient. Enfin mon tour est arrivé.

Je tiens à signaler également que personne ne m'a demandé ou seulement proposé de céder ma place à l'honorable représentant de Trois-Rivières (M. Balcer). Par conséquent, j'ai peine à comprendre le pourquoi de la motion.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des remarques faites par le chef de l'opposition. Je soutiens qu'elles sont contraires au Règlement pour deux raisons. D'abord, il a donné son opinion sur un vote qui venait d'avoir lieu à la Chambre et, ensuite, il a reproché à Votre Honneur une décision prise à la suite d'une mise aux voix à la Chambre. Il a enfreint le Règlement et il doit des excuses à Votre Honneur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas à m'excuser d'avoir attiré votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait que vous vous êtes écarter de la coutume que nous avons toujours suivie d'accepter les nominations d'un whip de parti.

M. l'Orateur: Je ne voudrais sûrement pas verser de l'huile sur le feu, mais je crois avoir respecté la tradition et les précédents. Si l'on veut bien me permettre de prendre quelques instants, je crois pouvoir trancher la question. Voici ce que je lis à l'alinéa 1 du commentaire 121 de la quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

Il ne doit pas y avoir de liste établissant un ordre de priorité des orateurs à la Chambre des communes. Tout député qui veut prendre la parole peut se lever et faire en sorte que l'Orateur l'aperçoive. Le premier que l'Orateur aperçoit a le droit de parole. Selon d'anciens usages parlementaires, un député qui veut prononcer son premier discours a le privilège d'être aperçu le premier par l'Orateur s'il se lève en même temps que d'autres députés. Le privilège ne sera toutefois pas accordé s'il n'est pas demandé au cours de la première législature suivant l'élection du député.

(2) L'ordre des orateurs est laissé entièrement à la discrétion de l'Orateur. Si son choix est contesté par un député qui croit s'être levé avant que l'Orateur ait fait signe à un député, il peut présenter une motion en vertu de l'article 35...

C'est maintenant l'article 29 du Règlement. ...pour demander à être entendu tout de suite.

J'ai ici, parmi mes documents, une note signée par le président des comités où il dit avoir désigné le député de Lapointe (M. Grégoire) et ensuite le député de Calgary-Nord (M. Harkness). Dans les circonstances, je n'avais pas le choix. J'ai dû faire ce qui me semblait juste et conforme à la tradition.

La parole est à l'honorable député de Calgary-Nord.

M. Olson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le très honorable chef de l'opposition s'est plaint qu'aucun porte-parole de son parti n'avait eu la chance d'exposer leur attitude. Si c'est exact, cela voudrait dire que le député de Calgary-Nord (M. Harkness) n'est pas membre de son parti et je pense que la Chambre a le droit de le savoir.

M. MacEwan: A quel parti appartenez-vous, maintenant? Vous devriez siéger de l'autre côté.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Enfin, malgré toutes les difficultés que j'ai éprouvées, il semble que je vais pouvoir faire mon discours.

Monsieur l'Orateur, je pourrais consacrer tout le temps dont je dispose à un examen des arguments et des considérations qui, à mon avis, autorisent le Canada à acquérir des ogives nucléaires pour certaines armes à l'usage des forces canadiennes. Cependant, pour différentes raisons, je m'en abstiens.

Tout d'abord, j'ai passé environ deux ans et demi à exposer ces considérations et ces arguments, et je ne pense pas qu'il y ait rien à gagner à les répéter encore une fois en ce moment, vu surtout que l'actuel ministre de la Défense nationale en a répété un certain